



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 14 novembre 2017

Mise en œuvre du dispositif hivernal 2017-2018 en direction des personnes sans abri ou mal logées

L'accès tout au long de l'année au logement et à l'hébergement pour le public qui en est le plus éloigné demeure une priorité de l'État. Une attention toute particulière doit de plus être apportée à ce public en période hivernale.

Depuis le 1^{er} novembre 2017 et jusqu'au 31 mars 2018, tous les acteurs de la veille sociale sont mobilisés pour apporter aux personnes en situation de rupture pour des raisons économiques, sociales ou familiales, des solutions de logement, d'hébergement ou de mise à l'abri, graduées en fonction des conditions climatiques.

Il s'appuie en premier lieu sur les dispositifs fonctionnant de façon permanente : **le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)**, qui est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement, en lien avec le **115**, les maraudes, les accueils de jour, les haltes de nuit, les centres d'accueil d'urgence de nuit, les Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, les logements temporaires et les logements adaptés (**502 places pérennes** réparties sur le Grand Angoulême, le Grand Cognac, le nord et le sud du département, **70 places mobilisables** en cas de dégradation des températures ainsi que des nuitées d'hôtel).

Durant toute la période hivernale, **les équipes de maraudes sont renforcées** afin de mieux repérer les personnes sans domicile qui ne font pas appel spontanément au 115 et pour lesquelles une mise à l'abri pourra leur être proposée, de même que le 115, afin de faire face à l'augmentation des appels (+ 38 % en 1 an) et orienter les personnes en demande d'hébergement vers les structures d'accueil.

Au-delà de la simple mise à l'abri, ce plan a également pour ambition d'entamer et de pérenniser avec ces personnes un processus de prise en charge adaptée visant leur réinsertion, évitant toute remise à la rue à l'issue de la période hivernale.

Veiller aux plus fragiles d'entre nous est un devoir citoyen. Si vous vous trouvez en présence d'une personne en difficulté, les bons réflexes sont les suivants :

- Composez le numéro d'appel gratuit 115
- Soyez précis dans le signalement de la personne : adresse et difficultés repérées
- Si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez le au numéro 15 (urgences médicales) ; dans ce cas ne laissez pas la personne seule et attendez avec elle les secours.

Service départemental de la communication interministérielle

Catherine PÉRON - catherine.peron@charente.gouv.fr
Marie-Christine RUDLER - marie-christine.rudler@charente.gouv.fr
Julie MARTIN - julie.martin@charente.gouv.fr



Préfet de la Charente



@prefet16

Tel : 05 45 97 62 37

Présentation du dispositif hivernal d'accueil, d'hébergement et d'insertion de la Charente

Période de vigilance et de veille sanitaire et sociale

Activée du 1^{er} novembre au 31 mars, elle s'appuie, pour les personnes sans abri, sur les dispositifs permanents, autour de :

- l'accueil et l'orientation
- la médiation et le transport
- la permanence d'accès aux soins de santé (PASS)
- l'hébergement,
- les logements adaptés et accompagnés

Renforcement des équipes du 115 pour faire face aux appels et aux signalements le jour, la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Renforcement de la maraude par un bénévole de la Croix Rouge et de Médecins du Monde sur l'agglomération d'Angoulême, afin d'établir un lien et faciliter le repérage des personnes sans-abri .

Trois niveaux de mobilisation

Le dispositif comporte 3 niveaux de mobilisation.

Le déclenchement des niveaux d'alerte est réalisé sur la base du croisement des prévisions météorologiques établies par Météo France et des remontées des taux d'occupation des structures d'hébergement effectuées auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) par l'opérateur SIAO/115.

Les données météorologiques sont considérées à partir de 3 éléments :

- les températures réelles diurnes et nocturnes,
- la force du vent
- les températures ressenties.

La décision de passer d'un niveau à l'autre relève de l'appréciation de l'autorité préfectorale.

Niveau d'alerte «jaune»

Température ressentie minimale comprise entre -5 °C et -10°C

- **Renforcement de la maraude** par un bénévole de la Croix Rouge et de Médecins du Monde **tous les jours de la semaine**, sur l'agglomération d'Angoulême.
- **Ouverture la nuit d'un lieu d'accueil de jour**, 17 bd du Maréchal de Lattre de Tassigny à Angoulême.
- **Coordination avec l'unité d'accueil et d'orientation de l'hôpital Camille Claudel**, pour une meilleure prise en charge des personnes à la rue souffrant de troubles psychiatriques, cette unité d'accueil dispose de 10 lits d'hospitalisation et de 2 personnels soignants de nuit pour un fonctionnement 24 heures sur 24, et toute l'année. Le personnel peut exceptionnellement intervenir la nuit à l'extérieur de l'unité d'accueil auprès du service des urgences de l'hôpital de Girac.
- **Elargissement des horaires de l'accueil de jour sur Angoulême** : l'accueil de jour de l'Eclaircie est ouvert de 11h00 à 16h00 en continu (sauf le 25 décembre, unique jour de fermeture).

Niveau d'alerte «orange»

Température ressentie minimale comprise entre -10 °C et -18°

Les mesures mises en œuvre en niveau d'alerte jaune restent maintenues et sont complétées comme suit :

- **Mise à disposition de nuitées d'hôtel supplémentaires.**
- **Mise à disposition par l'association AGIR de 10 places** dans son local associatif (centre commercial de la Grand-Font) de 18 heures à 8 heures.

Niveau d'alerte «rouge»
Température ressentie minimale inférieure à -18 °C

C'est un niveau d'anticipation de situation de crise grave dont la gestion relève de la mise en œuvre des différents plans d'urgence et de sécurité civile dont le préfet de département a la responsabilité.

Il permet de proposer une offre redimensionnée en cas de période de froid prolongé qui pourrait susciter une demande d'hébergement plus importante notamment de la part de personnes vivant en squat ou dans des logements sans chauffage ou mal chauffés.

Les mesures mises en œuvre en niveau jaune et orange sont maintenues et complétées par la **mise à disposition du gymnase de la Grand Font (50 places) par la ville d'Angoulême** en lien avec ses services techniques et le CCAS.

La politique de prise en charge des sans-abri

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement et de logement transitoire en particulier durant la période hivernale.

Guichet unique pour recenser en temps réel les places disponibles et organiser à partir du 115 et le plus rapidement possible, l'orientation des personnes vers des solutions adaptées.

En Charente, la convention constitutive du SIAO signée avec l'État le 6 octobre 2010, confie à **l'Association Fédérant les acteurs de l'Urgence Sociale en Charente (AFUS 16)**, la coordination du réseau départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

115, point de coordination essentiel dans le dispositif

Au cœur du dispositif de veille, le «115», service téléphonique d'urgence, fonctionnant 24h/24, 7j/7 qui a pour mission d'assurer l'information et l'orientation, après une évaluation adaptée de toute personne en situation de détresse qui entre en contact avec ce service. Il se caractérise par l'immédiateté de la réponse apportée.

Géré par l'AFUS 16, il dispose d'un recensement quotidien des capacités d'hébergement.

Il vise à repérer les personnes sans abri et leur proposer une place d'hébergement ou les accompagner dans un lieu d'accueil ouvert 24 heures sur 24.

Au-delà des réponses proposées en matière d'accueil et d'hébergement, le «115» participe à l'accès aux soins pour les publics particulièrement vulnérables, ainsi qu'à l'aide alimentaire et vestimentaire.

